

**AVIS DE COURSE**  
samedi 5 et le dimanche 6 septembre 2020  
Grade 5C

**FÊTE DU CNLR 2020**

« *Embarquons sur notre bord un Gabier de l'Hermione* »

**3 courses** : Le Samedi : une première de la Ouest Minimes jusqu'à la Sablière (entrée Charente), une deuxième de la Sablière au port de Rochefort

**Festivités pour le CNLR et ses invités sur l'Hermione  
apéritif et dîner le samedi soir**

et 3<sup>ème</sup> course le dimanche de la Sablière à la Ouest Minimes.

**CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE**



en partenariat avec



**La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2.1 les règlements fédéraux,

**2. PUBLICITE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série des habitables

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :

A – B – C – D – E de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués au minimum en **4<sup>e</sup> catégorie** de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la **zone de navigation de l'épreuve ; côtière.**

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le bulletin d'inscription 2020 à télécharger sur le site du CNLR (<https://cnlr.fr/s-inscrire/a-une-regate>) et à transmettre à l'adresse [comitecourse@cnlr.fr](mailto:comitecourse@cnlr.fr) pour qu'il soit reçu **au plus tard à 18 heures le lundi précédant la régata.** Le règlement par chèque ou virement sera fait au plus tard le lundi précédant la régata ou transmis par courrier au CNLR, 20 avenue de la Capitainerie 17000 La Rochelle, afin qu'il soit reçu avant la clôture des inscriptions.

Pour le paiement, tout concurrent peut aussi demander au trésorier du CNLR l'ouverture d'un compte de régates afin d'y déposer une provision pour des régates à venir durant l'année en cours.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 VHF obligatoire

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

	Adhérent au CNLR	Non adhérent au CNLR
Deux jours de régates	25 €	45 €
Inscription au dîner du samedi soir visite de l'Hermione et animations	24€ par personne	<b>Ouvert à tous régatiers ou non</b>

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Par internet et courrier	de la publication de l'avis de course jusqu'au lundi 31 août 2020	18 heures
Au club le vendredi 28 août 2020	18 heures	20 heures

- 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Samedi 5 août	09:55 aux abords de la bouée des Minimes
Dimanche 6 août	10:55 aux abords de la bouée de la Sablière

- 5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12 h 30

#### 6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

Disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

[https://cnlr.fr/images/DOCUMENTS/cnlr\\_ic.pdf](https://cnlr.fr/images/DOCUMENTS/cnlr_ic.pdf)

#### 7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :  
**Pertuis Antioche et Charente.**

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 Le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

#### 10. PLACE AU PORT

A Rochefort par bateau jusqu'à 10m 8€ la nuit au-delà de 10m 12€.

#### 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

Un prix pourra être remis à chaque concurrent.

## 14. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

14.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

14.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de la régata et en informer l'autorité organisatrice.

## 15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [comitecourse@cnlr.fr](mailto:comitecourse@cnlr.fr)

## 17. SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
La Rochelle Palice	5 septembre	13 :37	6 :55	84
Rochefort	5 septembre	13 :35	19 :10	81
Rochefort	6 septembre	14 :06	07 :19	78
La Rochelle Palice	6 septembre	14 :08	19 :42	75